

Modification des statuts de l'AFPS Nationale Congrès extraordinaire du 13 décembre 2014

Après avoir assisté pendant un an et demi aux réunions du Conseil National, ce Conseil m'apparaît plutôt comme étant une chambre d'enregistrement des décisions du Bureau National, alors que « le BN devait être le simple exécutif et l'émanation du Conseil national ».

Je pense donc que réserver un traitement spécial aux membres de ce bureau en leur permettant de perdurer dans leur fonction, au contraire des membres du CN, ne fera qu'amplifier le phénomène.

D'autre part, les deux premières années du premier mandat de CN laissent largement le temps pour se décider à se présenter ou non au BN lors du deuxième mandat.

Puis quatre années de BN (y compris pour le Président) me paraissent un temps suffisamment important pour y faire du bon travail, et l'échéance, un élément moteur pour l'activité au sein du BN.

Je suis donc personnellement pour conserver les statuts en l'état : 3 mandats consécutifs maximum pour les membres du CN, du BN et pour le Président.

Fx Gilles le 1/11/2014